



Les rumeurs les plus folles circulaient sur son arrestation gardée secrète. Ce mardi 12 février, alors qu'il était attendu au Tribunal criminel spécial (TCS) pour y être auditionné, Edgar Alain Mebe Ngo'o était aux abonnés absents, tout comme Bernadette, son épouse, ainsi que plusieurs de ses ex-collaborateurs convoqués dans la foulée. Sous enquête, l'ancien ministre de la Défense de Paul Biya ne s'y est pas présenté.

« Le pouvoir ne veut ni l'arrêter, ni l'auditionner maintenant pour ne pas faire de son affaire l'information principale dans le pays ». Au bout du fil, ce vieux routier de la presse camerounaise ne s'est pas embarrassé d'un déplacement au Tribunal criminel spécial (TCS) à Yaoundé, ce 12 février. C'est l'inverse de la plupart de ses collègues des autres rédactions.

Alain Mebe Ngo'o, star absente de son audition

Ce mardi 12 février, dès le matin, micros en bandoulière, caméra à l'épaule ou smartphones à la main, les journalistes locaux ont fait le pied de grue devant le bâtiment ocre rayé de blanc du TCS, cette aile de la justice camerounaise créée en 2011, chargée de réprimer les « infractions de détournements de deniers publics et des infractions connexes » dans la gestion publique.

Mais la « star » du jour est aux abonnés absents. Ce jour-là, Edgar Alain Mebe Ngo'o, l'ancien ministre de la Défense devait être auditionné à 14 heures. Un grand oral programmé peu après

ceux, prévus à 11h, de Bernadette Minla Koulou, son épouse, Ghislain Victor Mboutou, son ex-secrétaire particulier, Léonard Maxime Mbangue, l'inspecteur du Trésor.

Tous devaient être entendus dans une procédure qui ressemble à s'y méprendre, à celle de l'Opération Epervier, celle-là même qui vaut aux TCS, son existence.

Lettre de contrition de 4 pages pour le pardon de Paul Biya

Devant le TCS, ce mardi où les journalistes l'ont attendu jusqu'en milieu de journée, l'on n'apercevra pas la silhouette de l'ex-ministre des Transports, pas moins celle de ses collaborateurs, frappés eux aussi d'interdiction de quitter le pays avant d'être convoqués.

Se sont-ils dérobés à la convocation servie par le gendarme anticorruption ? Ont-ils été auditionnés à huis-clos ? L'audition a-t-elle été reportée?

Interdiction de sortie du territoire nationale, le 31 janvier. Perquisition le 5 février dernier à sa résidence d'Odza, un quartier résidentiel de Yaoundé, la capitale du Cameroun. Avec son audition attendu, les ennuis judiciaires s'annoncent pour le tout-puissant Edgar Alain Mebe Ngo'o semble tomber en disgrâce auprès de Paul Biya, son «père adoptif».

En tout cas, l'état judiciaire se resserre autour de ce ponton du régime Biya, sur une affaire de surfacturation supposée dans l'achat de matériel d'équipements pour l'armée camerounaise.

Dans sa livraison du 12 février, le quotidien local La Météo s'est même fait l'écho d'une lettre de quatre pages signée de la main d'Alain Mebe Ngo'o, dans laquelle, il implorerait le pardon présidentiel. Un acte de contrition comme dans l'allégorie du fils prodigue.

Source: afrique.latribune.fr
